
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 mai 2019

DCM N° 19-05-29-12

Objet : Participations financières : rendez-vous linguistiques et sportifs et sortie scolaire.

Rapporteur: Mme BORI

Dans le cadre de son Projet Educatif Territorial 2018-2021, la Municipalité souhaite développer son accompagnement aux associations proposant aux élèves messins des projets favorisant l'épanouissement de l'enfant.

Dans cette perspective, la Ville de Metz propose d'apporter son soutien financier aux projets suivants :

- 'Jeux d'athlétisme dispensés en allemand' – Ecole de la Seille

Développer l'appétence pour la langue du voisin compte parmi les objectifs de la Ville de Metz. Ainsi, la Municipalité soutient les écoles biculturelles Gaston Hoffmann et Saint-Maximin. Depuis l'année scolaire 2018/2019, l'Académie Nancy-Metz et la Ville de Metz favorisent l'attractivité des écoles des Quartiers Politique de la Ville, grâce au développement d'options pédagogiques rares. A ce titre, l'école de la Seille, classée en Réseau d'Education Prioritaire (REP), bénéficie d'un dispositif d'enseignement approfondi de l'allemand (DEAA) de 3h.

En partenariat avec les autorités académiques, la Ville de Metz propose de soutenir l'action mise en place par l'association Woippy Athlétisme, dans le cadre de 'Metz est wunderbar' qui se tiendra à Metz du 21 au 26 mai 2019. Huit séances de jeux d'athlétisme seront dispensées en allemand sur temps scolaire pour 6 classes de CP de l'école de la Seille.

Il est proposé de verser une participation financière de 560 € à l'association Woippy Athlétisme, porteuse de l'action.

- "Les Egalistiques" : 'Lutter contre les stéréotypes et développer l'égalité filles-garçons' – Ecole Maurice Barrès

Le projet « Les Égalistiques », mené par l'Education Nationale, avec l'appui de la Ville de Metz, vise à sensibiliser élèves, enseignants, personnels municipaux et associatifs, à la lutte

contre les stéréotypes et à la promotion de l'égalité filles-garçons. Cette année plus de 450 élèves messins sont concernés par cette action.

Après un temps de formation des enseignants, partagé par des agents du périscolaire de la Ville de Metz, des classes ont réalisé des projets sur ce thème, avant de les présenter à l'Arsenal. Une conférence en direction des parents et adultes a permis de compléter cette action.

La Ville de Metz, qui partage ces mêmes valeurs du vivre-ensemble et d'égalité filles-garçons, se mobilise aux côtés de l'Académie Nancy-Metz, afin d'accompagner au mieux cette lutte contre les stéréotypes et les discriminations.

Les "Egalistiques" ont été sélectionnés, par le Ministère de l'Education Nationale, pour participer aux journées de l'innovation pédagogique à Paris. Retenu dans le Top 30 des projets éducatifs innovants en France, il est le seul représentant de l'Académie Nancy-Metz.

Des enfants de l'école Maurice Barrès ont accompagné leurs enseignants pour présenter et défendre ce projet au Ministère de l'Education Nationale.

Ainsi, il est proposé de verser une participation financière de 308 € à l'association de l'Ecole élémentaire Maurice Barrès 'USEP COOP Maurice Barrès 2' pour financer la sortie scolaire organisée lors des Journées de l'Innovation à Paris.

La Ville entend répondre favorablement à la demande des associations en versant une participation financière de :

- 560 € à l'association Woippy Athlétisme
- 308 € à l'association 'USEP COOP Maurice Barrès 2'.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les demandes concernant les projets présentés par les acteurs éducatifs,

CONSIDERANT l'engagement de la Ville de Metz à faire de l'éducation l'une de ses priorités,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de soutenir les associations qui proposent aux élèves messins des projets favorisant l'épanouissement de l'enfant,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 560 € à l'association Woippy Athlétisme pour mener à bien son projet, dans le cadre de "Metz est wunderbar".

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 308 € à l'association scolaire de l'école élémentaire Maurice Barrès "USEP COOP Maurice Barrès 2".
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document se rapportant à la présente opération.

Les crédits sont inscrits sur l'exercice en cours

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ